

Commune de
VAL DE CHAISE

Haute - Savoie

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VAL DE CHAISE

Séance du mardi 2 avril 2024

L'an **deux mille vingt quatre** le 02 avril à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la Commune de VAL DE CHAISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Sébastien SCHERMA, Maire de VAL DE CHAISE.

Noms	Présence	procurations	Observations
APONI Laurent	présent		
BOSC Mélodie	absente		
CARRIER Kelly	présente		
CARTIER Corinne	excusée	Dina ELPHEGE	
CUVEX-MICHOLIN Alexandra	excusée	Laurent APONI	
DUCRUET Alain	présent		
ELPHEGE Dina	présente		
GEORGET Mathieu	présent		
LEFEVRE Laëtitia	excusée	Sébastien SCHERMA	
LOCATELLI Florent	absent		
LUCIANI Michel	excusé	John PECCOUD	
MAIRE Nathalie	excusée		
MERMIER Audrey	excusée	Nicolas VALLET	
MERMIER François	présent		
PECCOUD John	présent		
SCHERMA Sébastien	présent		
UTILLE Aurélien	présent		
VALLET Nicolas	présent		

Le quorum étant atteint, Mme Kelly CARRIER est nommée **secrétaire de séance**.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il n'y a pas eu de décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT :

A l'unanimité, le PV du 12/02/2024 est approuvé.

N° 2024-04-01 / FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES :
Comptes de Gestion 2023 du Receveur Municipal

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des comptes de gestion de 2023 du comptable public, pour :

- ✓ le Budget Annexe de l'Eau
- ✓ le Budget Annexe de la FORET
- ✓ Le Budget Principal

de la commune de Val de Chaise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (Mme Alexandra CUVEX MICHOLIN)

Approuve les comptes de gestion 2023 établis en concordance avec les opérations comptables réalisées par l'ordonnateur.

N° 2024-04-02 / FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**Compte administratif 2023 - Budget Annexe de l'Eau**

** Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif du Budget Annexe de l'Eau.*

Il propose au Conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Madame Kelly CARRIER, adjointe aux finances, est désignée à l'unanimité.

La Présidente donne lecture du compte administratif de 2023 du Budget Annexe de l'Eau, qui s'établit ainsi que suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (EXPLOITATION)	
Dépenses N	237 824,63 €
Recettes N	229 414,11 €
Résultats exercice N	8 410,52 €
(Art 002) Résultat antérieur N-1	26 746,13 €
Résultat à affecter	18 335,61 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - Réalisations	
Dépenses	59 906,97 €
Recettes	80 448,86 €
Résultat exercice N	20 541,89 €
(Art 001) Résultat antérieur N-1	145 009,25 €
Solde d'exécution d'investissement (excédent + / déficit -)	165 551,14 €
Résultat SF+SI	12 131,37 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : RESTES A REALISER	
Dépenses	- €
Recettes	- €
Besoin de financement RAR	- €
Solde des restes à réaliser (+ ou -)	- €
Solde d'exécution RI - solde RAR	- €
Besoin ou excédent de financement	- €

Madame CARRIER précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par le comptable public compétent.

Conformément aux dispositions du CGCT, après le retrait de Monsieur Sébastien SCHERMA, Maire de Val de Chaise, la Présidente soumet au vote le compte administratif 2023 du Budget Annexe de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (Mme Alexandra CUVEX MICHOLIN)

Approuve le compte administratif 2023 du Budget Annexe de l'Eau.

N° 2024-04-03 / FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**Affectation au résultat 2023 du Budget Annexe 2024 de l'Eau**

Madame Kelly CARRIER, adjointe aux finances, donne lecture au Conseil Municipal des résultats du compte administratif 2023 du Budget Annexe de l'Eau et propose son affectation au budget primitif de l'eau 2024 :

CA BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT (EXPLOITATION)	
Dépenses N	237 824,63 €
Recettes N	229 414,11 €
Résultats exercice N	8 410,52 €
(Art 002) Résultat antérieur N-1	26 746,13 €
Résultat à affecter	18 335,61 €

AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2023 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (Mme Alexandra CUVEX MICHOLIN)

Dit que le résultat de fonctionnement du CA 2023 du Budget Annexe de l'Eau est affecté au budget primitif BA-EAU 2024 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT SUR L'EXERCICE SUIVANT	
Rappel de la somme à affecter	18 335.61 €
Affectation en réserves (Recette investissement art 1068)	
Report en fonctionnement (Recette/déficit fonctionnement art 002)	18 335.61 €

N° 2024-04-04 / BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Madame Kelly CARRIER, Adjointe aux finances donne lecture au conseil du projet de budget primitif 2024 pour le Budget Annexe de l'eau, présenté de la façon synthétique suivante :

SECTION EXPLOITATION

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	251 112.04 €	-	-	251 112.04 €
Recettes	232 776.43 €	-	18 335.61 €	251 112.04 €
Affectation			18 335.61 €	

SECTION INVESTISSEMENT

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	243 808.82 €	-	-	243 808.82 €
Recettes (y compris 1068)	75 965.68 €	-	165 551.14 €	243 808.82 €

Il est précisé que ce budget reprend les postes de recettes et dépenses habituelles.

A noter que des frais de personnel sont facturés du BP au BA de l'eau à hauteur de 50 000 € comme c'est le cas depuis plusieurs années.

La part demandée par le SNA cette année s'élève à 30 368.69 € (contre 41 336 € l'an dernier).

Les redevances à l'Agence de l'Eau sont stables.

Il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement du BP au BA à hauteur de 54 083.79 €.

Enfin, pour 2024, il est prévu une campagne de changements de compteurs.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2024 de l'eau tel qu'exposé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (Mme Alexandra CUVEX MICHOLIN)

- APPROUVE le budget primitif 2024 tel qu'exposé ci-avant

N° 2024-04-05/ FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Compte administratif 2023 Budget Annexe de la Forêt

** Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif du Budget Annexe de la Forêt.*

Il propose au Conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Madame Kelly CARRIER, adjointe aux finances, est désignée à l'unanimité.

La Présidente donne lecture du compte administratif de 2023 du Budget Annexe de la Forêt, qui s'établit ainsi que suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (EXPLOITATION)	
Dépenses N	21 368.52 €
Recettes N	- 36 690.32 €
Résultats exercice N	- 58 058.84 €

(Art 002) Résultat antérieur N-1	32 800.90 €
Résultat à affecter	- 25 257.94 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - Réalisations	
Dépenses	- €
Recettes	13 736.34 €
Résultat exercice N	13 736.34 €
(Art 001) Résultat antérieur N-1	- 13 736.34 €
Solde d'exécution d'investissement (excédent + / déficit -)	- €
Résultat SF+SI	46 537.24 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : RESTES A REALISER	
Dépenses	
Recettes	
Besoin de financement RAR	- €
Solde des restes a realiser (+ ou -)	- €
Solde d'exécution RI - solde RAR	
Besoin ou excédent de financement	- €

Madame CARRIER précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par le comptable public compétent.

Conformément aux dispositions du CGCT, après le retrait de Monsieur Sébastien SCHERMA, Maire de Val de Chaise, la Présidente soumet au vote le compte administratif 2023 du Budget Annexe de la Forêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (Mme Alexandra CUVEX MICHOLIN)

Approuve le compte administratif 2023 du Budget Annexe de la Forêt.

N° 2024-04-06 / FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES Affectation du résultat 2023 au Budget principal 2024 de la Commune

Madame Kelly CARRIER, adjointe aux finances, donne lecture au Conseil Municipal des résultats du compte administratif 2023 Budget Annexe de la Forêt:

CA BUDGET ANNEXE DE LA FORET

SECTION DE FONCTIONNEMENT (EXPLOITATION)	
Dépenses N	21 368.52 €
Recettes N	- 36 690.32 €
Résultats exercice N	- 58 058.84 €
(Art 002) Résultat antérieur N-1	32 800.90 €
Résultat à affecter	- 25 257.94 €

AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (Mme Alexandra CUVEX MICHOLIN) dit que le résultat de fonctionnement du CA 2023 du Budget Annexe de la Forêt est affecté au budget principal 2024 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT SUR L'EXERCICE SUIVANT : 2023	
Rappel de la somme à affecter	- 25 257,94 €
Affectation en réserves (Recette investissement art 1068)	- €
Report en fonctionnement (Recette/déficit fonctionnement art 002)	- 25 257,94 €

N° 2024-04-07 / FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Compte administratif 2023-Budget Principal

** Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif du Budget Principal.*

Il propose au Conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Madame Kelly CARRIER, adjointe aux finances, est désignée à l'unanimité.

La Présidente donne lecture du compte administratif de 2023 du Budget Principal, qui s'établit ainsi que suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Réalisations	
Dépenses N	1 276 837.31 €
Recettes N	1 365 813.74 €
Résultats exercice N	88 976.43 €
(Art 002) Résultat antérieur N-1	402 793.75 €
Résultat à affecter	491 770.18 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - Réalisations	
Dépenses	1 088 726.04 €
Recettes	857 506.98 €
Résultat exercice N	- 231 219.06 €
(Art 001) Résultat antérieur N-1	524 731.15 €
Solde d'exécution d'investissement (résultat cumulé) excédent +	293 512.09 €
Résultats Sec Fonc + Sec Inv N	- 142 242.63 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : RESTES A REALISER	
Dépenses	69 785.13 €
Recettes	- €
Besoin de financement RAR	- 69 785.13 €
Solde d'exécution RI - solde RAR (+ ou -)	223 726.96 €

Madame CARRIER précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par le comptable public compétent.

Conformément aux dispositions du CGCT, après le retrait de Monsieur Sébastien SCHERMA, Maire de Val de Chaise, la Présidente soumet au vote le compte administratif 2023 du Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (Mme Alexandra CUVEX MICHOLIN)

Approuve le compte administratif 2023 du Budget Principal.

N° 2024-04-08 / FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Affectation du résultat 2023 au Budget Principal 2024

Madame Kelly CARRIER, adjointe aux finances, donne tout d'abord lecture au Conseil Municipal des résultats du compte administratif 2023 du Budget Principal :

CA 2023 BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Réalisations	
Dépenses N	1 276 837.31 €
Recettes N	1 365 813.74 €
Résultats exercice N	88 976.43 €
(Art 002) Résultat antérieur N-1	402 793.75 €
Résultat à affecter	491 770.18 €

AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (Mme Alexandra CUVEX MICHOLIN)

Dit que le résultat de fonctionnement du CA 2023 du Budget Principal, est affecté au budget primitif Budget Principal 2024 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT SUR L'EXERCICE SUIVANT :	
Rappel de la somme à affecter du BP	491 770.18 €
Affectation en réserves du BP (Recette investissement art 1068)	231 219.06 €
Report en fonctionnement du BP (Recette fonctionnement art 002)	260 551.12 €
Report en fonctionnement du résultat du BA de la Forêt (Recette fonctionnement art 002)	- 25 257.94 €
TOTAL Report en fonctionnement du résultat (Recette fonctionnement art 002)	235 293.18 €

N° 2024-04-09 / BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Madame Kelly CARRIER, Adjointe aux finances donne lecture au conseil municipal du projet de budget primitif 2023 pour le Budget Principal, présenté de la façon synthétique suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	1 626 348.75 €			1 626 348.75 €
Recettes	1 391 055.57 €	-	235 293.18 €-	1 626 348.75 €
Affectation			235 293.18 €	

SECTION INVESTISSEMENT

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	691 896.55 €	69 785.13 €	-	761 681.68 €
Recettes (y compris 1068)	468 169.59 €	0 €	293 512.09 €	761 681.68 €

Concernant le fonctionnement,

- ♦ Il est à noter une hausse importante encore des coûts des énergies, toutefois limitées par le groupement d'achat du SYANE. L'ensemble des prix des fournitures diverses augmentent mais nous essayons de maintenir ces coûts en limitant nos dépenses.
- ♦ Toutefois, nos marges se réduisant, un travail est en cours pour revoir certains tarifs notamment.
- ♦ Les charges de personnel augmentent du fait notamment de la reprise de la cantine mais également de la hausse du SMIC, et de certaines mesures visant au maintien du pouvoir d'achat (prime pouvoir d'achat, hausse du point d'indice ...).
- ♦ Des frais de personnels sont facturés au budget annexe de l'eau mais nous devons subventionner ce service également comme explicité dans les délibérations précédentes.
- ♦ Enfin, comme mis en place en 2023, cette année encore une provision pour risque contentieux est prévue à hauteur de 75 000 € également afin de faire face à un contentieux datant du mandat dernier en matière d'urbanisme pour lequel la commune a commis une faute administrative.
- ♦ Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont relativement stables.
- ♦ L'augmentation des bases fiscales assure toutefois un revenu supplémentaire à la Commune.
- ♦ Une réflexion est en cours sur l'augmentation de certains tarifs afin que la Commune puisse faire face aux augmentations générales des prix.

Concernant le volet investissements,

- ♦ Pour les recettes, certaines subventions sont attendues (d'autres demandées mais pas versées avec certitude cette année donc pas notées selon le principe de sincérité budgétaire).
- ♦ Un excédent de fonctionnement est obligatoirement alloué au compte 1068 pour combler le déficit

d'investissement de 2023 mais pas de virement entre section envisageable.

- * Toutefois, le budget est bouclé sans emprunt. Nous étudions actuellement l'intérêt d'en souscrire un et les conditions.
- * Concernant les investissements projetés, il s'agit de :
 - * Phase 1 de l'enfouissement des réseaux,
 - * sécurisation routière,
 - * Phase 2 du mur du cimetière,
 - * Travaux de la MAM,
 - * Entretien des routes forestières,
 - * rachats de terrains,
 - * entretien des bâtiments communaux.
 - * petits travaux aux écoles,
 - * réseau informatique école de CSC et Mairie.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2024 du Budget Principal tel qu'exposé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité moins 1 abstention (Mme Alexandra CUVEX MICHOLIN)**
- APPROUVE le budget primitif 2024 tel qu'exposé ci-dessus.

N° 2024 04-10 / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Comme les années précédentes et par exception (population inférieure à 3 000 habitants), il vous est proposé de verser une subvention de fonctionnement depuis le Budget principal vers le budget annexe de l'eau afin d'équilibrer ce budget en fonctionnement. Cette somme est prévue au chapitre 65 du budget principal en débit et vient créditer le chap 75 du Budget annexe de l'eau.

à l'unanimité moins 1 abstention (Mme Alexandra CUVEX MICHOLIN), le Conseil Municipal APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 54 083.79 € du Budget Principal au Budget annexe de l'Eau.

N° 2024-04-11 / VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2024

M. le Maire expose les nouveautés et principes relatifs à la campagne de vote des taux des impôts locaux 2024 pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre :

Il rappelle pour information qu'une majoration de la THRS (MTHS) avait été votée en 2024 à 20%.

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la revalorisation de la valeur locative des locaux industriels, des terrains et des locaux d'habitation (autres que résidences principales), le poids des impôts locaux va peser davantage sur le poids des administrés. Aussi, il propose au Conseil Municipal de donner son avis sur **une stabilisation des taux pour 2024 et pas d'augmentation afin de préserver ses administrés.**

PROPOSITION POUR 2024

Taxes directes locales VAL DE CHAISE	2024 Taux en % Proposition 0%	Pour mémoire 2023	Pour mémoire 2021 et 2022	Pour mémoire Taux 2020	pour mémoire Taux 2019	Taux moyen national 2022	Taux moyen départ. 2022
Taxe d'habitation	15.97 %	15.97 %			15.97	22.98	23.05
Taxe foncier bâti	22.77 %	22.77%	22.77	10.74	10.74	38.28	28.75
Taxe foncier non bâti	91.27 %	91.27%	91.27	91.27	91.27	50.44	66.91

Le Conseil Municipal, après débat, à l'unanimité moins 5 abstentions (M. Aurélien UTILLE, Mme Alexandra CUVEX MICHOLIN, M. Laurent APONI, Mme Dina ELPHEGE et M Alain DUCRUET)

- **Accepte** la proposition du Maire,
- **Vote** une stabilisation des taux des impôts locaux (TH, TFB, TFNB) de la commune de Val de Chaise avec les taux suivants :

Taxes directes locales VAL DE CHAISE	Taux 2024 +0%
Taxe d'habitation	15.97 %
Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires	
Taxe foncier bâti	22.77%
Taxe foncier non bâti	91.27%

N° 2024-04-12 / SUBVENTIONS ACCORDEES AUX AUTRES PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE (ASSOCIATIONS)

si des élus sont membres dirigeants d'associations, merci de l'indiquer et de ne pas prendre part au vote.

Monsieur le Maire propose de décider ce soir du montant des subventions à octroyer aux diverses associations locales suivant le détail ci-dessous :

[Il est demandé aux associations de communiquer leur bilan moral et financier annuel]

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés – 1 opposition (Mme Dina ELPHEGE) et 1 abstention (Mme Alexandra CUVEX MICHOLIN) vote les subventions pour 2024, ci-dessous :

Cpte	DETAIL SUBVENTIONS	MONTANT voté 2024
Art 65748	L'AGE D'OR	800 €
	PHILATHELIE	100 €
	ETRENNES DU FACTEUR	50 €
	JEUNES AGRICULTEURS 74 (tous les 2 ans)	300 €
	ASSOCIATION TOUTE PECHE	200 €
	TOTAL subventions associations	1 450 €

N° 2024-04-13 / RESSOURCES HUMAINES – Convention avec SOLAL pour des remplacements de personnels éventuels et ponctuels

Afin de pouvoir faire face à des remplacements exceptionnels et ponctuels de personnel, M. le Maire propose de conventionner avec SOLAL dans les conditions explicitées dans la convention ci-annexée.

Cette proposition vise à répondre au mieux lors de situations d'urgence, et notamment vu les délais de recrutement par d'autres biais.

A l'unanimité moins 2 abstentions (Mmes Alexandra CUVEX MICHOLIN et Corinne CARTIER), le Conseil Municipal approuve le projet de convention ci annexé et autorise le Maire à la signer.

N° 2024-04-14 / INTERCOMMUNALITE – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES pour le financement des actions transversales du PLAN PASTORAL TERRITORIAL 2022- 2026

Au vu des éléments exposés, le conseil municipal à l'unanimité moins 1 abstention (Mme Alexandra CUVEX MICHOLIN),

- confirme l'adhésion de la commune au Plan Pastoral Fier Aravis pour la période 2022-2026,
- approuve les termes de la convention de prestation de services, permettant le partage des dépenses relatives aux études et aux actions transversales entre les différentes collectivités,
- accepte la clé de répartition retenue par le COPIL,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir entre la CCVT et la commune de Val de Chaise.

N° 2024-04-15 / FINANCES PUBLIQUES – Subvention 2024 à l'Ecole des Arts Vivants de Faverges Seythenex

Monsieur le Maire expose que l'Ecole des Arts Vivants de Faverges Seythenex nous demande une subvention de fonctionnement afin de financer ses activités.

Toutefois, par délibération du 18 décembre 2020, le Conseil Municipal de Val de Chaise dénonçait la convention d'entente intercommunale en maintenant toutefois son soutien au monde associatif. Dans ce cadre, il a été notamment prévu, le maintien du versement d'une subvention de 1.75 € par habitant à l'Ecole des Arts, état précisé que le nombre d'habitant sera établi en fonction de la population légale INSEE.

Il est demandé de passer cette subvention à hauteur de 1.80 € par habitant.

Cela donne donc pour Val de Chaise au titre de 2024 :

Population légale 2021 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2024) = 1 414 hab (population totale)

$$\Rightarrow 1\,414 \times 1,80 \text{ €} = 2\,545,20 \text{ €}$$

Il est précisé qu'il n'y a que 4 enfants de Val de Chaise qui sont concernés.

A la majorité des suffrages exprimés moins 2 oppositions (Mme Dina ELPECHE et M. Nicolas VALLET) et 2 abstentions (Mme Corinne CARTIER et M. Laurent APONI) valide le versement de cette subvention de fonctionnement à l'Ecole des Arts Vivants de Faverges Seythenex pour un montant de 2 545.20 €.

N° 2024-04-16 / INTERCOMMUNALITE – SILA – Charte de Gouvernance de l'infrastructure tour du Lac

Il est demandé aux Communes, EPCI et Département concernés par la compétence « équipement et protection du plan d'eau et du bassin du lac d'Annecy » ont décidé de confier au SILA la gestion de l'infrastructure Tour du lac afin d'établir une cohérence avec la gestion déjà mise en place sur la rive ouest du lac jusqu'à Val de Chaise.

A compter de 2022, un travail collaboratif a permis d'identifier les exigences d'entretien de l'infrastructure Tour du lac en précisant les limites d'intervention de chacun.

Les statuts du SILA ont été revus à ce titre lors du comité syndical du 03 juillet 2023, approuvés par le Préfet de la Haute-Savoie le 27/10/2023.

La convention ci annexée précise la déclinaison opérationnelle de la compétence à compter du 1^{er} janvier 2024.

à l'unanimité moins 1 abstention (Mme Alexandra CUVEX MICHOLIN), le Conseil Municipal approuve le projet de convention à intervenir et d'autorise M. le Maire à le signer.

N° 2024-04-17 / FINANCES PUBLIQUES– Demande de subventions pour la mise en place de deux fosses de décantation

Monsieur Le Maire expose que suite aux fortes pluies des coulées d'eau des ruisseaux et de ruissellement (cailloux, boue ...) sont intervenues en direction du village et des habitations.

Il convient donc de mettre en place deux bassins de rétention de ces eaux en deux points :

- * débordements du Say qui cause des dégâts au Thermesay,
- * débordements situés rue de la Tour,

Ces travaux visent à sécuriser certaines zones sensibles lors de violents épisodes pluvieux comme ceux intervenus fin 2023.

Aussi, il convient de délibérer dans ce sens.

Le coût des travaux HT s'élève à 11 868.50 € HT pour le Thermesay,
Et 11870 € HT pour le secteur « rue de la Tour », soit un montant total de 22 670 € HT.

La commune prévoit de réaliser ces travaux selon le planning suivant :

- Début et d'achèvement des travaux printemps 2024 pour le Thermesay et fin 2024 pour la rue de la Tour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (Mme Alexandra CUVEX MICHOLIN),

Charge le Maire de demander la subvention correspondante au Conseil Départemental ou à tout autre financeur,

Approuve le plan de financement des travaux,

Charge le Maire d'effectuer une demande de démarrage anticipé des travaux.

21h10 : plus de questions, la séance est levée.

Val de Chaise, le 04 avril 2024

La secrétaire de séance,

Kelly CARRIER

Le Maire,

Sébastien SCHERMA.

Diffusion :

- Conseil Municipal,
- Affichage,
- Site de la Commune : www.valdechaise.fr

